

Départ du Gard.

Arrond^e d'Alais

5

Commune de Charaux.

Construction d'une flèche sur la tour de
l'Eglise paroissiale.

PALLARD

... 10000

EMIIS R Morage. ly

Rapport.

L'Eglise de Charaux est simple et de très
modeste apparence.

Il y a peu de temps que sa façade a été
dotée d'une tour faisant porche à l'entrée. Cette
tour laisse bien à désirer quand on l'examine
de près. Le constructeur qui l'a élevée y a placé, à l'inté-
rieur, un escalier en pierre qui ne repose pas sur
le sol; il part du 1^{er} étage et a pour assiette la voûte
qui a été jetée sur les quatre piliers de la tour. De
là un poids énorme qui écrase le système. D'autre
part ce même constructeur, dédaigneux des moyen
de solidité les plus élémentaires, n'a lié les angles de
la tour qu'avec des pierres de faible dimension: moellons
ordinaires; et puis, trompant l'œil, il a fait simuler
sur l'entour un châssis donnant à la tour un
aspect, un caractère de solidité qu'elle n'a pas. L'ensem-
ble laisse donc bien à désirer au point de vue de la
construction et le mur de façade lui-même est sillonné
par quelques lézardes.

De là l'impossibilité de monter, sur cette base,
une flèche en pierre de taille, il y aurait danger. Une
flèche en bois seule peut s'élever sur cette tour et
encore faudra-t-il prendre des précautions par-
ticulières. D'abord démolir l'escalier de pierre et
le remplacer par de simples échelles atteignant
l'étage de la cloche.

changer la cloche de place). Ne plus la laisser
scellée dans une des baies de la tour; l'installer sur
un beffroi.

Enfin placer au sommet de la maçonnerie
une enrayure en fer encadrant la tour.

Sous la réserve de ces travaux accessoires on
pourra ériger la flèche en bois et ardoises dont
nous avons dressé le projet. La basse enrayure
en charpente et les tringles de tension des arbale-
tières étant de nature à donner de la rigidité
et de la cohésion à cette superstructure.

La dépense de ce projet s'élève à la somme
de 1785,00

Comme il s'agit d'un travail de peu d'impor-
tance et d'une grande délicatesse, nous esti-
mons qu'il ne faut pas affronter les chances
d'une adjudication qui, quelles que soient
les précautions prises, peuvent toujours se porter
sur un entrepreneur inhabile et peu consci-
encieux, et, dans l'espèce, le choix d'un entrepre-
neur du pays, honnête et habile, devrait seul
présider à la conclusion du marché de gré
à gré, tout en le faisant s'engager dans les
formes réglementaires et débattant les prix avec
lui au mieux des intérêts de la commune.

C'est ce que doit solliciter le Conseil Municipal
de Charaux de l'administration départe-
mentale.

Fait à Nîmes le 31 Décembre 1894.

P. Architecte.

